



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2007 B 26440

Numéro SIREN : 501 572 390

Nom ou dénomination : SAINT HONORE BK&A

Ce dépôt a été enregistré le 30/09/2015 sous le numéro de dépôt 90671



1509075201

DATE DEPOT : 2015-09-30

NUMERO DE DEPOT : 2015R090671

N° GESTION : 2007B26440

N° SIREN : 501572390

DENOMINATION : SAINT HONORE BK&A

ADRESSE : 140 r du Faubourg Saint Honoré 75008 Paris

DATE D'ACTE : 2014/03/28

TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL

NATURE D'ACTE : CHANGEMENT DE COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRE E'

**SAINT HONORE BK&A**  
SAS au capital de 37 000 €  
140, rue du Faubourg Saint Honoré - 75008 PARIS  
R.C.S. PARIS B 501 572 390

*OJB 26/14*

**PROCES-VERBAL**

**Des décisions de l'associé unique  
du 28 mars 2014**

*30 SEP. 2014*

*R 9087A*

*PA 28 03 14 EM*

L'an deux mil quatorze, le 28 mars, à 9 heures

La société SAINT HONORE PARTENAIRES, SAS au capital de 1 257 000 €  
ayant son siège social 140, rue du Fbg Saint Honoré – 75008 PARIS,  
immatriculée au RCS de Paris sous le n° 523 973 683, représentée par son  
Président, Frédéric BURBAND,

Associée unique de la société SAINT HONORE BK&A,

A pris les décisions suivantes portant sur :

- rapport de gestion du Président ;
- rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2013 ;
- conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce ainsi que des comptes et opérations de l'exercice ;
- quitus aux dirigeants et au commissaire aux comptes ;
- affectation du résultat de l'exercice ;
- Fin du mandat des commissaires aux comptes
- questions diverses ;
- pouvoirs en vue des formalités.

Marc TENAILLON, commissaire aux comptes de la société est absent et excusé.

**PREMIERE DECISION**

L'Associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos le 30 septembre 2013, approuve tels qu'ils ont été présentés, les comptes de cet exercice se soldant par un bénéfice de 130 538 euros.

*[Signature]*

L'Associé unique approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Associé unique donne en conséquence aux dirigeants et au Commissaire aux Comptes quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

#### DEUXIEME DECISION

L'associé unique prend acte de l'absence de conventions réglementées.

#### TROISIEME DECISION

L'Associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice comme suit :

Bénéfice de l'exercice	130 538 €
Report à nouveau	0 €
Total	<u>130 538 €</u>
Réserve ordinaire	129 971 €
Report à nouveau	567 €
Total	<u>130 538 €</u>

#### QUATRIEME DECISION

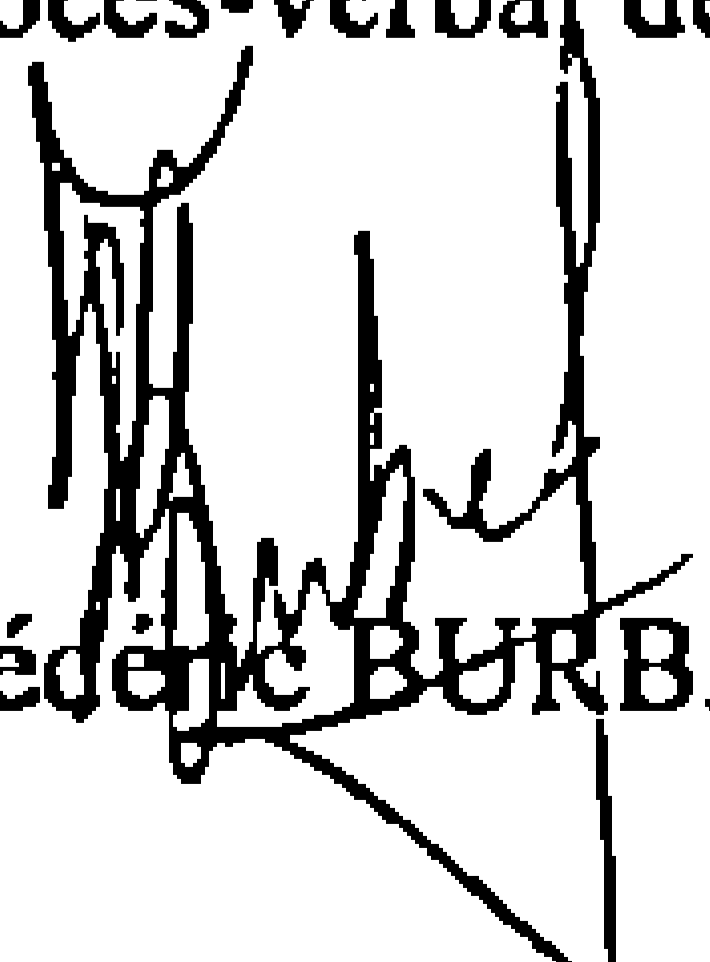
L'associé unique constatant la fin du mandat de Monsieur Marc Tenailon commissaire aux comptes titulaire, décide de désigner en remplacement Monsieur Denis COCITO demeurant 14, rue Lafayette – 75009 PARIS en qualité de commissaire aux comptes titulaire et ce pour un mandat d'une durée de 6 exercices.

#### CINQUIEME DECISION

L'associé unique constatant la fin du mandat de Monsieur Georges Chauvel commissaire aux comptes suppléant, décide de désigner en remplacement la société UNION FIDUCIAIRE DE PARIS ayant son siège 2, rue de Phalsbourg – 75017 PARIS en qualité de commissaire aux comptes suppléant et ce pour un mandat d'une durée de 6 exercices.

#### SIXIEME DECISION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal de la présente Assemblée pour remplir toutes les formalités utiles.

  
Frédéric BURBAND